

Direction générale des services
Mission Alliance des territoires et Contractualisations

Objet : Soutien aux fonctions éducatives : pour un numérique éducatif, responsable et coopératif –
Demande de subvention FEDER

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2026_42ARR du 10 juin 2026 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Considérant que le projet " Soutien aux fonctions éducatives, pour un numérique éducatif, responsable et coopératif " s'appuie sur trois actions complémentaires :

- La création d'une plateforme éducative artistique et culturelle,
- La gestion numérique des services périscolaires, avec le déploiement de tablettes numériques
- Le déploiement d'infrastructures de connectivité rendues nécessaire par les nouveaux usages numériques scolaires (bornes wifi et travaux d'installation)

Considérant que le projet s'inscrit dans l'objectif du Fonds européen de développement régional de « tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs public »

Considérant qu'à ce titre, il convient de solliciter une subvention au titre du FEDER d'un montant prévisionnel de 899 424,16 € sur un coût total éligible prévisionnel de 1 284 891,66 HT€

Décide

Article 1^{er} – Demande de subvention d'un montant prévisionnel de 899 424,16 € au titre du FEDER auprès du Conseil régional des Pays de la Loire.

Article 2 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **07 AOUT 2026**

Madame La Maire,

Johanna Rolland



Transmis en préfecture le : **07 AOUT 2026**

Mis en ligne le :